



**PRÉFET
DES LANDES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ALERTE METEO

à Mont-de-Marsan, le 01 septembre 2023

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) «Orages et forts cumuls de précipitations»

Destinataires :

– Tous les maires des communes du département
– CORG, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC NA.
Préfecture et sous-préfecture, Préfecture – communication, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE** pour le phénomène « **ORAGES ET FORTS CUMULS DE PRÉCIPITATIONS** » pour l'ensemble des communes du département.

Période: du vendredi 1er septembre 19h00 au samedi 2 septembre 2023 02H00

Commentaire :

En soirée et cours de nuit de vendredi à samedi, une dégradation orageuse remonte depuis l'Espagne et gagne en intensité en abordant les Landes. L'aspect principal de celle-ci est pluvieux avec des orages généralement modérés.

Néanmoins, des orages très localement forts ne sont pas exclus.

On attend ainsi sur le département, sous les orages les plus forts :

- des rafales de vent pouvant atteindre 80/90 km/h,
- des chutes de petite à moyenne grêle,
- une activité électrique soutenue,
- intensité horaire de précipitations pouvant atteindre 20-30 mm en peu de temps.

Ces orages devraient circuler rapidement et s'évacuer en fin de nuit de vendredi à samedi.

Conseils de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.

Je protège ma maison et les biens exposés au vent.

Je limite mes déplacements.

Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.

Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.

Je n'interviens pas sur les toits.

J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage.

Je surveille la montée des eaux.

Je ne descends pas dans les sous-sols.

Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Il est demandé d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur de cabinet,

Cyrille LEFEUVRE